

Editorial

Le Mot du Président



En ce début 2013, je vous présente mes meilleurs voeux pour cette année. Puissent vos projets urbanistiques voir le jour en respectant au mieux le patrimoine commun des habitants dans une perspective durable : le territoire et ses ressources .

Suite aux élections communales d'octobre dernier, j'ai été appelée à remplacer Monsieur SCHREDER à la présidence de l'ASBL Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Générale. Je le remercie pour l'investissement qu'il a apporté à la MUFA ces 6 dernières années. Très régulièrement, il passait prendre le poul de l'équipe et discuter avec elle des projets qui se mettaient en place. Il a présidé les réunions des instances dans un climat de convivialité où l'ordre du jour se terminait toujours par des échanges amicaux autour d'un bon Orval. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale qui ne seront plus présents dans nos instances lors de la prochaine législature communale.

Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, les projets ne manquent pas à la MUFA pour rendre plus compréhensible et accessible la thématique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la population. Formation, animations pour les jeunes comme pour les adultes, vulgarisation des outils en cours d'élaboration à la région vous seront proposés tout au long de l'année, en collaboration avec les services communaux et associations locales.

Marie-Thérèse BRASSEUR-PONCIN, Présidente f.f. de la MUFA

Thématique

Eco-quartier, quartier durable ...



Au vu des prévisions démographiques, la Wallonie aura besoin de 350.000 logements d'ici 2040. Elle comptera un million d'habitants supplémentaires d'ici à 2060. Avec l'augmentation du nombre de ménages due à la monoparentalité et au vieillissement de la population, les principes d'aménagement vont devoir évoluer.

Il va falloir rénover et construire des quartiers. Des quartiers durables s'il vous plaît !
En effet « Au XXIème siècle, un quartier durable tu habiteras ! » semble être le nouveau graal des urbanistes. Utopie ou objectif réalisable ?

Rappel et définitions

« éco-quartier », « éco-hameau », « éco-village », « quartier durable » sont des termes très à la mode voir même des destinations de voyages. Le quartier Vauban à Fribourg, le Bedzed à Londres, Beckerich plus près de chez nous, en ont fait leur carte de visite et développé un tourisme pour urbanistes ou citoyens curieux.

Mais quels sont les différences entre un éco-quartier et un quartier durable ?

Un éco-quartier va se focaliser sur les performances énergétiques et les matériaux sains. Il va viser l'autonomie énergétique. Le cycle de l'eau, la gestion des déchets et la préservation de l'environnement feront également l'objet d'une attention particulière.



Pour la réalisation d'un quartier durable, il faut tenir compte des quatre piliers du Développement Durable : environnement, social, économie et bonne gouvernance.

Il faut donc élargir le concept à d'autres besoins des citoyens. Certains éco-quartiers créés par des pionniers ont dérivé d'une autonomie vers une autosuffisance pour vivre en autarcie !

Or, un quartier se doit d'être ouvert.

Le quartier est une unité de voisinage qui se trouve à l'articulation entre les besoins quotidiens des citoyens et les obligations communales.

Un quartier durable doit intégrer en plus de l'énergie, de l'eau et des déchets ; l'écomobilité (transports en commun et mobilité douce), la mixité sociale et fonctionnelle, la densité, la biodiversité, le confort et la santé, l'intégration paysagère et l'architecture, l'économie mais également associer les futurs habitants via une participation citoyenne.

L'usage de matériaux locaux et le cycle des matériaux devra être pris en compte dans les aménagements et les constructions.

«Un quartier durable peut être défini comme un aménagement du cadre de vie qui intègre l'organisation sociale, le développement économique et le respect de l'environnement. Il exige, en outre, la mise en place d'une gouvernance transversale et participative.» J-M DEGRAEVE –Habiter un quartier durable.

Un quartier durable peut également donner une réponse aux enjeux globaux :

«Un projet de quartier durable ou d'écoquartier se caractérise par la mise en œuvre d'une démarche projet visant à répondre – à son échelle – aux enjeux globaux de la planète, aux enjeux locaux afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers, et de contribuer à la durabilité de la ville.» Ecoquartier - Mode d'emploi.

En France, c'est le terme d'écoquartier qui s'est imposé au détriment de ceux qui veulent approfondir la démarche durable.

Quel rôle pour une commune?

La commune doit veiller au bon usage des lieux du vivre ensemble et joue un rôle central dans l'aménagement du cadre de vie. A ce titre, elle occupe un rôle de coordination entre les différents acteurs et demandes parfois contraires.

Un quartier durable nécessite une transversalité et une vision à long terme.

N'est-ce pas un peu utopique ? Mais non, on le fait déjà sans le savoir !

L'énumération des critères à intégrer laisse à penser que la réalisation d'un quartier 100 % durable est irréaliste. Mais en regardant les nouvelles normes (performances énergétiques, PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique), tri des déchets, permis d'urbanisation, ...), on se rend compte que les promoteurs ne peuvent plus se contenter d'aligner un maximum de logements unifamiliaux dans un lotissement.

En effet, un écoquartier est une forme d'occupation de l'espace où l'on considère le sol comme un bien rare et non renouvelable, et non pas comme un actif à valoriser à court terme en fonction d'opportunités foncières ou économiques.

Il faut viser un développement économique plus respectueux des écosystèmes et des ressources naturelles dans une démarche de citoyenneté solidaire.

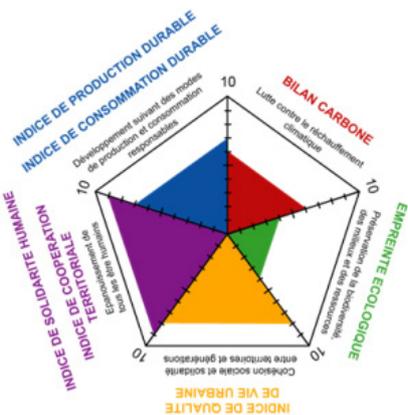
Les exemples cités plus haut sont des pionniers qui présentent des améliorations dans certains secteurs mais rarement dans tous. Les graphiques d'analyse en toile d'araignée ressemblent à des étoiles et non à un cercle parfait.

Exemples en Wallonie

Il n'est pas toujours utile d'aller à l'étranger pour voir des réalisations exemplaires.

L'ouvrage présenté dans ce numéro en reprend plusieurs mais malheureusement aucun en province du Luxembourg.

Au travers de l'exemple du projet de nouveau quartier à Champlon (commune de Tenneville), nous avons essayé d'illustrer les critères fondateurs d'un quartier durable. D'autres exemples sont également en projet dans les communes du Nord-Luxembourg. Ils pourront certainement illustrer nos prochains bulletins d'information.





La commune de Tenneville souhaite urbaniser un terrain de 12 Ha dont 9 lui appartient. Trois objectifs principaux sont suivis : promouvoir un habitat rural de qualité respectant la typologie locale ; viser une densité cohérente en conservant des espaces verts écopaysagers ; donner priorité aux jeunes ménages. Les terrains ne seront vendus qu'à des particuliers.

Tentons d'appliquer la grille d'analyse, décrite dans l'article précédent, à ce projet local qui n'a pas la prétention d'être exemplaire ni durable. Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) a été approuvé par le conseil communal le 5 juillet 2012. Le RUE est un outil d'orientation qui trace des pistes. Le permis d'urbanisation viendra le préciser. Il sera dès lors possible d'approfondir la démarche durable notamment au niveau des exigences énergétiques.

La mixité du quartier sera assurée par la proximité de commerces, d'une zone d'activités économiques, la présence de logements privés et sociaux ainsi que de maisons et d'appartements. Le phasage des constructions sur 15-20 ans ainsi que la ceinture de maisons plus anciennes créeront une mixité générationnelle.

Au niveau environnement, le verger est conservé, l'étang est aménagé en bassin de retenue végétalisé, les citernes d'eau de pluie avec réserve sont imposées. Ces espaces verts contribueront au confort des habitants et atténueront le bruit du trafic routier. Par contre, la présence de radon impose des mesures spécifiques connues.

En termes de mobilité, la voiture sera encore fort présente surtout avec la proximité de deux axes importants. Cependant, la mobilité douce pourra se développer vers le village. Champlon dispose d'une bonne desserte en bus dont plusieurs lignes sillonnent le village et la ligne express Bastogne-Namur y fait une halte. La piste de ski sera maintenue.

Au stade actuel, les exigences énergétiques se limitent aux normes régionales et n'imposent pas le recours aux énergies renouvelables.

La participation active des futurs occupants n'est pas réalisable. La communication se fait de manière classique via des réunions d'information et la mise en place d'enquêtes publiques aux différentes étapes du projet.

Globalement, on peut en tirer un bilan positif. Différents points doivent être précisés ce qui ne manquera pas d'augmenter la cote de durabilité du quartier.



Suite au scrutin communal du 14 octobre dernier, de nouveaux conseillers ont été élus et les CCATM seront renouvelées. Nous souhaitons saisir cette opportunité pour leur permettre de mieux comprendre les matières liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire en proposant diverses rencontres et formations à ces assemblées. Que ce soit dans vos communes ou à la MUFA, l'équipe répondra à toutes vos demandes spécifiques.

Dans le cadre de l'enquête publique du nouveau SDER, prévue à la moitié de l'année, nous vous proposerons différentes possibilités d'animation et de présentation du document rédigé par la Wallonie afin de toucher un plus large public de manière dynamique.

Côté sensibilisation du public jeune, nos animations scolaires «premiers pas en aménagement du territoire» pourront également être étendues aux conseils communaux des enfants ou des jeunes. Le stage d'été «explorateurs du territoire» sera renouvelé pendant les grandes vacances à Marloie et dans une autre commune à déterminer. La diffusion aux enseignants du jeu «urbanistes en herbe» sera poursuivie.

Un évènement médiatique nous occupera une bonne partie de l'année : la troisième édition du prix d'architecture durable en province de Luxembourg. L'objectif de cette édition est de mettre en avant les bâtiments non résidentiels (communaux et privés) neufs ou rénovés alliant valorisation du bâtiment, performance énergétique et développement durable.

PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOURG
édition 2013



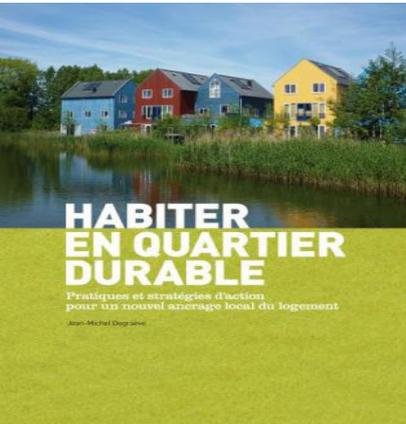
Vu l'intérêt suscité par les employés des services communaux pour les formations, nous en programmons quatre sur l'année. Les intervenants de la DGO4 et de divers services régionaux seront les intervenants de ces matinées.

Nous souhaitons également améliorer notre visibilité en actualisant le site Internet www.mufa.be et en développant un partenariat avec les bibliothèques de notre territoire. Les activités de bases (centre de documentation, guichet d'urbanisme) n'en seront que valorisées.

Le projet d'organiser une visite annuelle d'un bâtiment et/ou d'un aménagement exemplaire en dehors de notre territoire d'action est prévue pour la seconde moitié de l'année.

Livres

Habiter en quartier durable



Habiter en quartier durable – pratiques et stratégies d'action pour un nouvel ancrage local du logement, Jean-Michel DEGRAEVE.

Cet ouvrage est édité par la Wallonie et la Maison de l'urbanité de Liège. Il reprend l'étude comparative réalisée par la CPDT dans le but de créer un label pour les futurs écoquartiers.

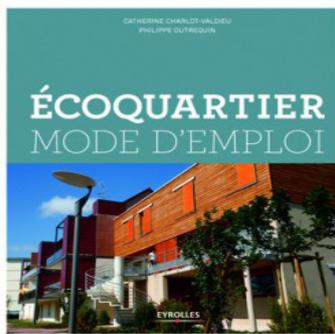
Les dix critères de comparaison sont détaillés dans une première partie puis, dix quartiers dont six situés en Wallonie sont passés à la loupe dans la seconde partie. Le livre se veut pratique et reprend pour chaque projet des témoignages d'intervenants. Il peut être utilisé comme guide des bonnes pratiques et pièges à éviter pour concevoir un quartier durable.

L'ouvrage est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site de la Maison de l'urbanité. <http://www.maisondelurbanite.org/publications>

Ecoquartier mode d'emploi, Catherine CHARLOT-VALDIEU et Philippe OUTREQUIN.

Ce guide de bonnes pratiques a été rédigé dans la continuité du grenelle de l'environnement français pour pallier au manque de cadre méthodologique et de définition d'écoquartier.

Partant du constat qu'on ne pourra pas construire de nouveaux quartiers partout et que la majorité de la population se concentrera dans les villes, l'ouvrage consacre une large place aux initiatives de rénovation de quartiers urbains durables. Il reprend des exemples concrets de chartes et de clauses de permis.



Agenda

Activités

Vendredi 18 janvier 9h30
Prix d'architecture durable en Province de Luxembourg 2013
Bastogne

Jendredi 24 janvier à 14h
MUFA
«Urbanistes en herbe»

Conférence de presse de lancement du Prix d'architecture durable en province de Luxembourg

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, la Cellule Développement Durable de la province de Luxembourg et la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne lancent la troisième et dernière édition du prix d'architecture durable en Province de Luxembourg ce 18 janvier dans les bâtiments du service technique provincial à Bastogne.

Le concours cette année vise les bâtiments non résidentiels, neufs ou rénovés. Deux catégories sont proposées : les maîtres d'ouvrage privés et les communes.

Présentation du jeu «Urbanistes en Herbe»

Formation à destination des enseignants (EDM, Géographie, Sciences Humaines) et autres animateurs de groupe.

- Présentation du jeu et de ses règles
- Mise en situation (test du jeu)
- Aspects pédagogiques et pratiques

Inscriptions souhaitées pour le 18 janvier.



Wallonie

Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable : Philippe-Jacques SCHREDER (Président)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tel : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufa.be - www.mufa.be

n°19 (2012/2013) - trimestriel (déc.janv.fév.) - n° agrément : P911469